

CABARET POUR S'ENTENDRE

DEREGLEMENTS INTERIEURS

par la compagnie pour
L'ARTISANAT DES MENTEURS



R.

PRESENTATION

Le dispositif « Cabaret pour s'entendre » est un outil de **médiation sociale par le théâtre**, développé par la Cie pour l'Artisanat des menteurs depuis 2003 en Seine-Saint-Denis « *Dérèglements intérieurs* » en est la dernière création.

Il est constitué en deux temps :

- **une pièce de théâtre de 50 minutes** - créée en partenariat avec un office H.L.M.- qui illustre de façon ludique la question des relations entre voisins en habitat social et qui prépare les spectateurs, habitants et professionnels à réagir par rapport à ce qu'ils ont vu.
- **une discussion modérée**, en vue de créer un espace de communication apaisée, permettant de débattre de questions sensibles et complexes.

OBJET

La pièce de théâtre présentée illustre de façon **réaliste et ludique** les problèmes et les tensions que rencontrent les parties prenantes de **la question de l'amélioration du vivre-ensemble en quartier d'habitat social**.

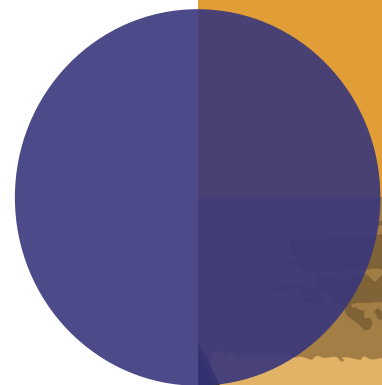
Synopsis : Les comédiens d'une troupe de théâtre se voient attribuer des loges. Un règlement intérieur est établi, le directeur de la troupe en sera le garant et le gardien des lieux. La délimitation entre espaces privés et communs fait immédiatement naître des difficultés de cohabitation (nuisances sonores, propreté, incivilités...). Face à ces conflits naissants, le directeur de la troupe est contraint d'intervenir mais ne sait plus quelle posture adopter. Doit-il être médiateur, psychologue, sauveur, arbitre, conciliateur ou négociateur ?



OBJECTIFS

« *Dérèglements intérieurs* » aborde la question sensible du **vivre-ensemble**. La pièce permet de mettre en place la distanciation nécessaire pour aborder des situations complexes de la vie quotidienne. Le théâtre est ici **un outil de médiation**, de dédramatisation et de **communication intergénérationnelle**.

La discussion modérée qui suit la représentation est l'occasion d'une **rencontre conviviale entre voisins et acteurs locaux**, mais aussi l'occasion d'aborder des situations problématiques. Chacun trouve un espace privilégié pour **partager son expérience**, son point de vue et envisager des solutions aussi bien individuelles que collectives.



PUBLIC

Cette action touche tous les publics, en terme d'âge et de diversité culturelle et sociale. Il s'adresse aux particuliers comme aux professionnels.

• Le « Cabaret » comme événement

La création « *Dérèglements intérieurs* » constitue un événement en lui-même. Ce spectacle peut être joué indépendamment de la partie « discussion » ou s'inscrire dans une programmation alliant réunions d'information et rencontres festives.

• Le « Cabaret » comme cycles de discussions

Le « Cabaret » peut également se décliner à moyen ou long terme pour:

- toucher de façon qualitative un grand nombre de personnes dans une ville. La même pièce de théâtre est présentée aux habitants de différents quartiers.
- aborder plusieurs thématiques au sein d'un même quartier et approfondir la connaissance de ses habitants. Des pièces de théâtres différentes mais aux thématiques complémentaires sont jouées dans un même quartier.

Accueil

Animateur

Responsable

Arbitre

PSY

Médiateur

Négociateur

INTERVENANTS

« *Dérèglements intérieurs* » est avant tout une création collective écrite à plusieurs mains, fruit d'une importante collecte documentaire, et d'une expérience de 10 ans en Seine-Saint-Denis.

- **Sébastien Rabbé** : directeur artistique, comédien et modérateur
- **Olivier Richard** : comédien, chanteur
- **Frédéric De Conink** : comédien, danseur et mime
- **Estelle Dehon et Gwenaëlle Mendonça** (en alternance) : comédiennes

CONDITIONS TECHNIQUES ET TARIFAIRES

Le « Cabaret » est adaptable à **tous les lieux** !

- Espace scénique minimum : 5m/4m
- Jauge recommandée : 50 personnes
- Déroulement du « Cabaret » : 2h d'installation, environ 50 min de théâtre, 1h30 de discussion et éventuellement le temps d'un buffet convivial, 1h de démontage

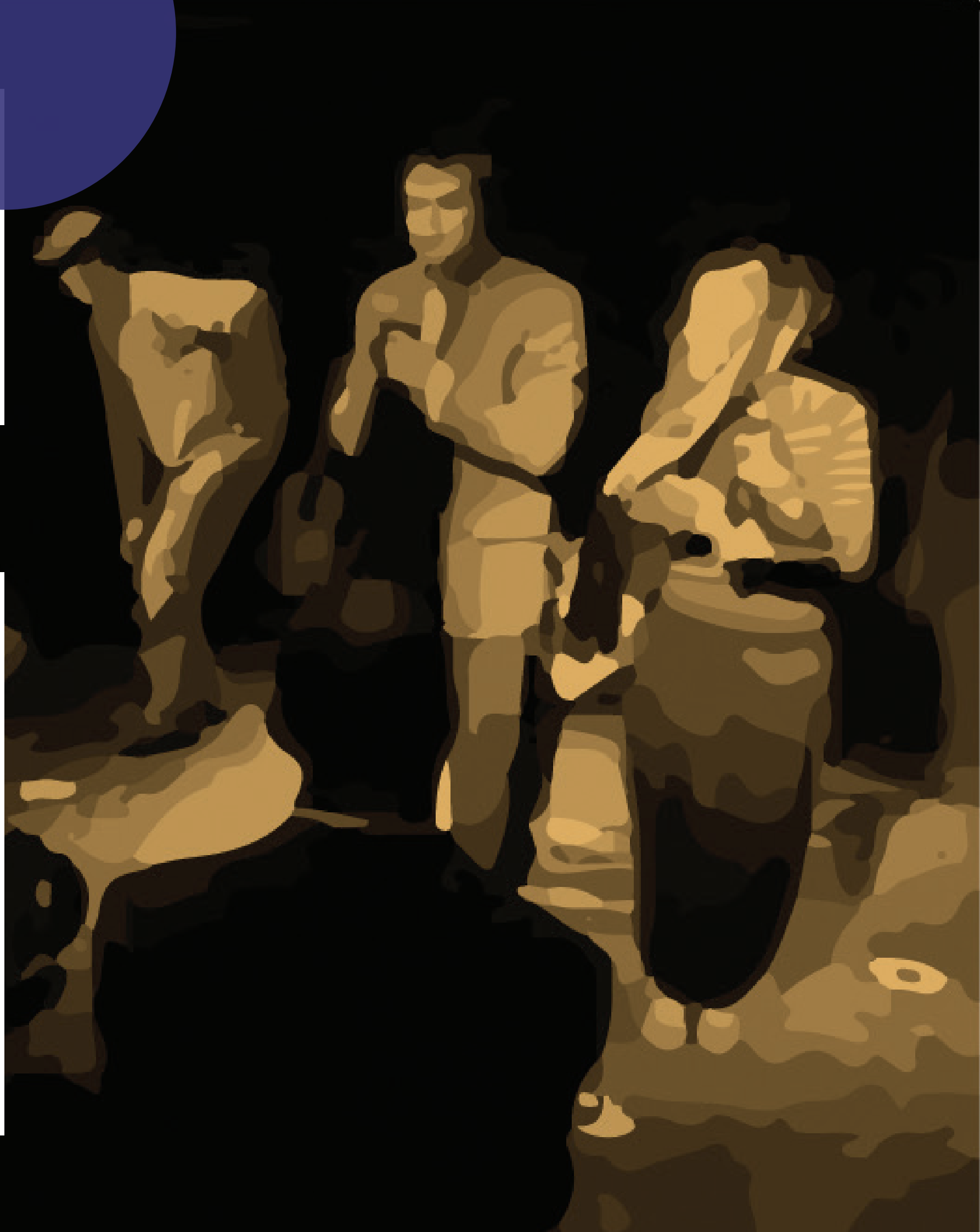
Le tarif est dégressif en fonction du nombre de « Cabarets » programmés. Il comprend :

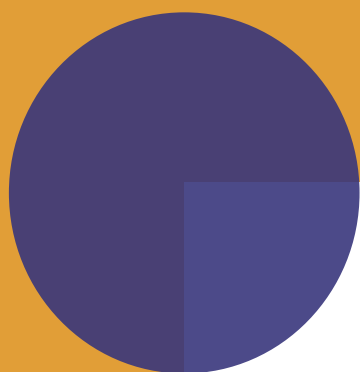
- la prestation artistique
- la mise à disposition du matériel technique lumière et son
- la modération de la discussion

Devis sur demande.

Action soutenue par la région Île-de-France dans le cadre de la politique de la ville.

Action ayant reçu le label européen de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.





CONTACTS

L'Artisanat des Menteurs (Association Loi 1901 non assujettie à la TVA)
22 rue Auguste Poullain – 93200 Saint-Denis
Siret : 450 300 215 000 32 – APE : 9001Z – Licence 2 n°2-1049225
Tel : 01 43 52 18 99
mail : artisanatmenteurs@hotmail.com
web : artisanatdesmenteurs.com

